Numéro 107
Vendredi :
14 mars 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Séismes en France : ça va trembler, prévient Tazieff • Marée noire : les élus bretons demandent une commission d'enquête • Travailleurs frontaliers : journée d'étude du P.s • Martinique : licenciements par voie de panneaux • Droits de l'homme : U.r.s.s, Argentine, Uruguay • Tours : Collectif I.v.g contre Professeur • Justice moche : le cas exemplaire de François Pain

DECISIONS DU BUREAU EXECUTIF :

Consultation des socialistes sur la création d'un quotidien

Convention Jeunesse le 31 mai

Le Bureau Exécutif du P.s qui s'est réuni le 12 mars, comme chaque mercredi, a tout d'abord fixé, sur les propositions présentées par Lionel Jospin au nom du Secrétariat, l'ordre du jour de la Convention Nationale des 26 et 27 avril. Quatre points ont été retenus : débat sur la situation politique générale - examen des évènements internationaux - validation des candidatures aux sénatoriales - fixation du calendrier pour la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Sur cette dernière question, le rôle de la Convention consistera à fixer trois dates : celles du dépôt des candidatures, de l'ouverture de la consultation dans le Parti et du Congrès extraordinaire devant se prononcer sur l'investiture et qui se tiendra vraisemblablement à l'automne prochain.

En ce qui concerne les sénatoriales, la Convention Nationale aura surtout à prendre acte des candidatures présentées par les fédérations départementales et, éventuellement, à régler des litiges ou des contestations portant sur les modalités de désignation.

Le débat sur les affaires internationales sera introduit par un exposé de Lionel Jospin et qui sera diffusé au préalable dans les Fédérations. S'agissant d'une Convention et non pas d'un Congrès, les militants ne seront pas appelés à se prononcer sur des textes.

Cependant, pour alimenter et enrichir le débat, le Bureau exécutif a décidé que des tribunes libres seraient publiées dans le prochain numéro du *Poing et la Rose*. Naturellement, selon l'usage, une résolution sur la politique étrangère sera adoptée à l'issue des travaux de la Convention. Le Bureau national du P.s a également arrêté la date de la Convention Jeunesse - qui se tiendra le 31 mai - et les modalités de préparation de cette instance.

Commission préparatoire

Il a adopté les propositions de Guy Bêche consistant à confier ce travail à une commission de 17 membres, composée à la proportionnelle des courants et comportant 5 membres du C.d et 12 représentants des jeunes.

En outre, seront associés, avec voix consultatives aux travaux de cette commission préparatoire, les représentants des secteurs suivants : Entreprises - Luttes des Femmes - Cadre de vie - Education - Fédérations - Sports et Loisirs - Travailleurs immigrés.

Ces questions de calendrier étant réglées, le Bureau exécutif a débattu de diverses questions d'actualité, dont l'évolution de la situation en Corse et le problème des fermetures de classes primaires et maternelles préparées par le ministère de l'Education nationale pour la prochaine rentrée scolaire. On trouvera en page intérieure les textes votés sur ces sujets.

Enfin, le Bureau a été saisi de l'avant-projet de création d'un journal quotidien socialiste qui avait déjà été présenté aux Secrétaires fédéraux à la presse réunis dimanche dernier à Paris, puis étudié par le Secrétariat national. Les grandes orientations de ce sujet ont été retenues et le Bureau s'est prononcé à l'unanimité pour entreprendre dans les meilleurs délais, une consultation de tous les adhérents du Parti sur cette question, selon l'engagement contenu dans la résolution du Congrès de Metz. Nous reviendrons dans les prochains jours sur le contenu de ce projet et les modalités de la consultation décidée.

Georges Fillioud

épinglé

«En 1979, grâce à un certain nombre d'incitations du gouvernement, 10.000 chômeurs ont créé leur propre entreprise. Nous essayons d'améliorer ce score».

Jean Mattéoli, ministre du Travail, dans une interview à *Paris-Match*.

«Les syndicats poursuivront en 1980 leur action de contestation et de revendication, ce qui est normal. Mais ils le feront sans porter atteinte à la paix sociale, sauf cas exceptionnels».

Le même, le même jour, dans le même journal.

EPARGNE POPULAIRE

La valse en trois temps du taux de l'écureuil

Belle opération de bluff en trois temps sur les taux d'intérêt des Caisses d'Epargne.

Voici 4 ans que ce taux reste imperturbablement fixé à 6,5 %.

Premier temps : on distille cette surprenante nouvelle que le taux pourrait être porté à 7,5 %.

Deuxième temps qui ne devrait pas trop traîner - on parle de la fin du mois - on décide en effet de porter le taux à ce niveau.

Troisième temps : après un délai raisonnable - on parle du 15 avril - la décision devient effective.

Trois occasions pour vanter les largesses gouvernementales. Trois occasions pour une mesure que la mathématique rigoureuse des mécanismes financiers rendait inéluctable.

En effet, on a déjà souligné qu'une grande partie des Français ayant eu à subir la baisse de leurs ressources n'ont maintenu leur niveau de vie qu'en puisant dans leur épargne.

Or, les dépôts représentent une des sources principales des prêts aux collectivités locales et aux particuliers. Il faut donc inciter l'épargnant à renflouer les caisses, sous peine de voir se tarir les ressources de crédit.

Cette augmentation d'un point apparaîtra-t-elle suffisante pour enrayer la ponction sur les dépôts alors que la spirale inflatoire est répartie de plus belle avec les «inévitables» décalages par rapport aux ajustements des salaires ?

D'autant plus que les épargnants sont aussi les emprunteurs et que les 7,5 % qu'on leur octroie, ils peuvent les comparer aux 18 % qu'on leur demande lorsqu'ils cherchent un concours financier.

Filière suisse

La différence est de taille et s'explique mal -ou trop bien - d'autant plus qu'il est d'autres placements plus rémunérateurs. L'emprunt Monory, à 12 % par exemple. Ou la manière discrète : un directeur de banque propose un bon placement sur le marché américain, à travers une filière suisse. A 16,80 % !

Vous voyez à quels clients ce genre de suggestions s'adresse. La petite épargne devra se contenter du 1 % supplémentaire. A grand renfort de gros titres. Pour que personne n'ignore que Giscard s'occupe de gonfler les bas de laine. Comme Barre de l'installation des chômeurs dans leurs propres entreprises !

POSITION

Seismes en France

Haroun Tazieff prévient et accuse

L'intensité du séisme qui a secoué le sud-ouest de la France le 29 février était de VII sur l'échelle internationale en XII degrés. Sa magnitude (autrement dit l'énergie qu'il a libérée) était de 5,4, sur l'échelle de Richter, graduée de O à 9.

5,4, c'est le même genre de magnitude que celle des désastreux chocs d'Agadir (15.000 morts en 1960) ou de Skopje (1100 morts en 1963). L'intensité moindre du séisme d'Oloron-Ste-Marie est probablement due au fait que son foyer était plus profond, donc plus éloigné de la surface, que les foyers des deux séismes catastrophiques rappelés ci-dessus.

Un nouveau choc de magnitude supérieure à 5 se produira à coup sûr dans un avenir se chiffrant à peu d'années dans l'une ou l'autre des régions relativement instables de la France : Pyrénées, Côte d'Azur, Haute Provence, vallées du Rhône, du Rhin ou de la Durance entre autres. Ce choc de magnitude 5 ou 6, pourrait avoir un foyer peu profond. Son intensité maximale pourrait dès lors atteindre IX ou X, voire XI, comme ce fut le cas pour Bâle et pour Prats-de-Mollo aux XIVe et XVe siècles.

Ceci signifie que s'effondreront alors les immeubles qui n'ont pas été construits de façon à résister aux secousses d'une telle intensité.

Les règles de l'architecture parasismique ont été parfaitement mises au point par les Américains et les Japonais : ils édifient par centaines des gratte-ciels qui supportent des séismes de magnitude supérieure à 8 et des intensités X et XI. Pourquoi le gouvernement français n'impose-t-il pas, pour tous les bâtiments publics et privés, administratifs et industriels, le respect de ces règles ?

Pourquoi, par ailleurs, la presse bien pensante et les mass-media, qui ne



tarissent pas sur le moindre tremblement de terre de magnitude 5 ou plus survenant en Italie ou en Grèce, en Yougoslavie ou en Iran, ont-ils si pudiquement fait un silence presque total sur le séisme d'Oloron ?

Ne serait-ce pas lié au projet de centrale nucléaire à Golfech ?...

Haroun Tazieff

Marée noire :

Responsabilités et commission d'enquête

Encore une fois, à la suite de la destruction d'un navire, le pétrole souille les côtes du Trégor.

Instruites en quelque sorte par l'expérience, les collectivtés locales et administrations interviennent de façon massive pour réparer les dégâts.

Cependant reste entier le problème des causes et des responsabilités.

Il semble en effet qu'il n'y ait pas eu de faute de navigation, et il est cependant évident que la recherche du profit maximum, la spéculation, ont une grave responsabilité dans la catastrophe dont la collectivité va devoir directement ou indirectement financier la réparation.

En effet, comment expliquer autrement que par la spéculation, ces curieux trafics qui consistent à emmener du pétrole se faire raffiner en Allemagne (en passant par la Manche) et à réexpédier les produits raffinés ver l'Italie ?

La multiplication des transport liée à la réalisation de jolis «coups financiers», ne fait qu'accroître les risques d'accident.

Comment expliquer autrement que par la course aux profits, cet arrangement financier qui consiste à faire exploiter par les transporteurs français, liés aux anciens propriétaires, un bateau qui n'est devenu malgache qu'afin de permettre d'utiliser des équipages sous-payés ?

Nous voudrions être certains que pavillon de complaisance, cela ne signifie pas seulement complaisance à l'égard du fisc, des salaires, des avantages sociaux, mais hélas également complaisance à l'égard de la sécurité.

Il est devenu clair, à la suite des nombreuses catastrophes pétrolières, qu'il n'existe qu'une seule solution : c'est un renforcement des mesures de prévention.

C'est pourquoi, avec mes camarades députés socialistes bretons, nous avons demandé la constitution d'une commission parlementaire d'enquête, afin de rechercher les causes profondes de ce naufrage, et également de faire le bilan de ce qui été réalisé et ce qui n'a pas été entrepris parmi toutes les mesures qui ont été proposées à la suite du naufrage de l'*Amoco Cadiz*.

Dans le même temps, il paraît indispensable de renforcer les règles de sécurité et d'emploi des navires ; il s'agit là d'une action internationale et au premier plan européenne pour ce qui concerne la circulation dans la Manche.

Les risques dans cette zone sont trop grands pour ne pas exiger des transporteurs qu'ils utilisent des navires récents, dont la construction est conforme aux règles de sécurité les plus récentes.

Parallèlement, une action sera conduite afin que soient élaborées de nouvelles règles en matière de sécurité, beaucoup plus strictes que celles que nous connaissons et qui tendront à éliminer au moins en Europe Occidentale puisque c'est là que la Communauté à des moyens d'action l'utilisation de navires qui ne répondront pas à un maximum de critères de sécurité.

Nous ne saurions accepter éternellement, que de plus en plus fréquemment, on fasse appel à l'action de la collectivité et à la solidarité envers les régions touchées par les conséquences de pratiques, de politiques, dont l'objectif unique est l'accumulation d'un maximum de profits, quelles qu'en soient les conséquences pour les travailleurs, la collectivité, l'environnement.

Pierre Jagoret

Député des Côtes-du-Nord, maire de Lannion

Résumées

R.p.r contre R.t.l

Onze personnalités, anciens Premiers ministres, ministres et secrétaires d'Etat du R.p.r, s'étant estimées diffamées par le journaliste Philippe Alexandre, l'ont attaqué en justice. L'affaire était plaidée mercredi. L'objet du litige concernait la chronique qu'Alexandre avait faite sur *R.t.l* à propos de l'affaire Boulin, et dans laquelle il avait affirmé que des dirigeants du R.p.r s'étaient réunis et avaient décidé de révéler les relations Boulin-Tournet, ce qui aurait amené le ministre au suicide. Les dirigeants qui se sont sentis visés, puisqu'ils ont porté plainte, sont Chirac, Pons, Labbé, Decharte, Lipkowski, Charpy, Devaquet, Chouraki, Méo, Toubons et Pasqua. Jugement le 26 mars.

Immigrés clandestins : Stoléru annulé

Le Conseil d'Etat a annulé partiellement une circulaire de Lionel Stoléru, interdisant de façon générale l'attribution de carte de travail aux étrangers entrés clandestinement en France. Cette interdiction, estime le Conseil, ne peut être faite que cas par cas.

RETOUR DE LA VIOLENCE EN CORSE

Le Parti socialiste constate que deux mois après les évènements tragiques d'Ajaccio, le gouvernement n'a toujours pris aucune mesure visant à l'apaisement.

Comme il était à craindre, nous assistons aujourd'hui au retour de méthodes violentes, que les forces réactionnaires de l'île s'empressent d'amalgamer au vaste mouvement démocratique qui s'est manifesté en Corse ces derniers mois.

Le P.s réaffirme sa condamnation sans appel de la violence. Il demande que soient prises immédiatement les mesures d'apaisement qu'exige la situation :

- Libération des militants corses arrêtés à l'occasion des évènements de janvier,
- Départ des forces mobiles de maintien de l'ordre débarquées sur l'île en janvier dernier,
- Démantèlement des réseaux dits de « polices parallèles »,
- Garantie d'une justice égale pour tous, ce qui exclut la Cour de Sureté de l'état, tribunal d'exception dont le P.s demande la dissolution,
- Mesures de clémence pour les militants frappés en juillet dernier de très lourdes peines pour des actes n'ayant pas mis en péril la sécurité des personnes.

Le P.s réaffirme sa conviction qu'il n'y aura de solution au problème corse que par la prise en compte de l'identité corse et la mise en œuvre de profondes réformes de structure permettant à l'île de sortir du sous-développement économique où le pouvoir l'enferme.

Dans cette perspective, les socialistes corses viennent de faire une série de propositions constructives qui peuvent être rapidement mises en œuvre. Les pouvoirs publics doivent les prendre en compte ou se préparer à assumer la responsabilité des nouveaux troubles qui pourraient survenir.

Le P.s, pour sa part, appelle l'ensemble des forces démocratiques corses à débattre avec lui de ses propositions afin d'ouvrir la voie à une solution durable aux problèmes de l'île.

Communiqué du Bureau exécutif

IVG - TOURAINE

Le 13 mars a eu lieu le procès intenté par les huit médecins du C.i.v.g (Centre d'interruption volontaire de grossesse) de Tours contre le professeur Soutoul, chef de service de gynécologie obstétrique du C.h.u, pour propos diffamatoires à leur égard.

Le professeur Soutoul a en effet souvent laissé entendre que le C.i.v.g remplissait ses fonctions d'une manière qui «inciterait» à l'avortement.

Les huit médecins du C.i.v.g, indignés de cette accusation sans fondement, réaffirment qu'en aucun cas ils n'ont considéré l'avortement comme un moyen de contraception. En fait ce procès oppose deux conceptions de la pratique médicale : celle du professeur Soutoul qui veut bien pratiquer des avortements mais dans les limites et selon les critères qu'il a lui-même fixés, ce qui est une interprétation restrictive d'une loi déjà insuffisante. Et celle des médecins du C.i.v.g qui respectent la décision des femmes qui leur sont envoyées après l'entretien prévu dans un centre de planification.

Le Parti socialiste a toujours affirmé que la femme devait être libre de sa décision. Il soutient totalement l'action des médecins du C.i.v.g de Tours qui a toujours été conforme à la loi en vigueur.

Communiqué du Bureau exécutif

FERMETURES DE CLASSES

L'agression contre les services publics d'éducation se traduit par les projets de fermeture de milliers de classes et d'écoles provoquant un mouvement général de protestation chez les personnels et les parents d'élèves.

Ces fermetures sont l'une des conséquences d'un budget dont le P.s a dénoncé à maintes reprises les insuffisances. Aujourd'hui, la grille Guichard est appliquée avec brutalité, sans guère tenir compte de la nécessité d'aider les enfants socialement ou géographiquement défavorisés.

La même politique de pénurie s'illustre par le non remplacement des maîtres en congé, la réduction considérable du nombre de postes mis aux concours, l'insuffisance de la formation permanente pour les enseignants.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le fléchissement démographique, si préoccupant par ailleurs, fournit, pour la première fois depuis longtemps, des conditions favorables à l'amélioration de la qualité de l'enseignement : réduction des effectifs par classe, mise en place d'une pédagogie de soutien, amélioration du niveau de formation des maîtres, recrutement de jeunes diplômés actuellement sans emploi.

Le Parti socialiste qui, dès septembre 1979 avait protesté contre la désertification scolaire en milieu rural, appelle ses militants et ses élus à s'opposer aux fermetures de classes et d'écoles dans le cadre de la campagne décidée par le Bureau exécutif. Le Parti socialiste apporte son soutien aux luttes menées pour le même objectif par les organisations syndicales et la Fédération des Conseils de Parents d'élèves des écoles publiques (Cornec) en souhaitant que ces luttes se fassent dans l'union la plus large.

Communiqué du Bureau exécutif

IVG - BRESIL

La police brésilienne a arrêté deux femmes, Marcia Sandes Dantas et Marcia da Conciçao Brito, qui venaient de subir un avortement ainsi que le médecin, Carlos Roberto da Silva et l'infirmière, Maria Ivone Schnitz, qui les avaient aidées.

Traduits en justice, ils risquent d'être condamnés pour l'exemple. Un grand nombre de femmes brésiliennes ont manifesté et alerté l'opinion pour que commence une campagne de libéralisation de l'avortement au Brésil.

Tous les témoignages de solidarité leur sont utiles. Le P.s français, qui mène depuis des années campagne pour qu'en France les femmes disposent du droit de choisir les conditions de leur maternité, soutient dans ce combat l'action du Colectivo de Mulhere do Rio de Janeiro et de toutes les organisations qui au Brésil luttent dans le même sens.

Communiqué du Bureau exécutif

Louis Mexandeau souhaite que le président de Vincennes revienne sur sa décision

« Je salue le courage, la lucidité et l'esprit de responsabilité dont Pierre Merlin a fait preuve depuis quatre ans, pour défendre Vincennes, et son expérience irremplaçable, contre les multiples attaques dont elle a été l'objet» a déclaré, hier jeudi, Louis Mexandeau, délégué du P.s à l'Education, commentant la démission de Pierre Merlin de son poste de président de l'université de Vincennes.

Louis Mexandeau souligne : « Ainsi, là où les provocations et les diffamations de Mme Saunier-Seité n'ont pu aboutir, l'action irresponsable de prétendus défenseurs de Vincennes, a provisoirement réussi. Je souhaite que Pierre Merlin et la majorité du Conseil d'université reviennent sur leur décision. Ils le doivent pour achever de confondre les calomniateurs. Ils le doivent aux dizaines de milliers de travailleurs dont l'université de Vincennes a commencé de changer la vie».

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 Paris - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : O.F.R.E.S. **Imprimerie** : B.P.-Paris

Jean-Paul Bachy organise une journée d'étude sur les travailleurs frontaliers.

L'aggravation du chômage en France et les restructurations industrielles qui frappent certaines régions, amènent de plus en plus de salariés et de chômeurs à aller chercher du travail dans les pays voisins, Allemagne et Suisse notamment. Dans d'autres régions (Sud-Est et Sud-Ouest), le mouvement se produit en sens inverse.

Ces déplacements de population posent de graves problèmes auxquels les socialistes se doivent d'apporter une réponse globale, tant à l'échelon des départements concernés qu'à l'échelon de la C.e.e.

A l'initiative de la délégation nationale Travail-Emploi, une journée d'étude consacrée aux aspects économiques, sociaux et juridiques du problème aura lieu le samedi 15 mars à Mulhouse. Jean Oelher, député socialiste au Parlement Européen et rapporteur sur cette question de la commission sociale du Parlement de Strasbourg, animera les débats auxquels participeront les militants des différentes Fédérations des régions Alsace et Franche-Comté, ainsi que des représentants de toutes les Fédérations frontalières de France.

Joseph Franceschi demande un désaveu des propos de Dijoud en Martinique.

En mars 1980, dans un département français, la Martinique, 57 ouvriers apprennent, un lundi matin par un panneau apposé sur la grille fermée de leur usine, leur licenciement. Informé de tels procédés et en réponse à la crise profonde qui frappe les départements français d'outre mer, Paul Dijoud, s'exprimant au nom du gouvernement, n'a trouvé que des paroles hautaines et méprisantes accompagnées de menaces pour les Martiniquais.

Concrètement, ces menaces ont été immédiatement suivies du débarquement de 220 gardes-mobiles à Fort de France.

Dans les départements d'Outre-Mer comme en Corse, le gouvernement semble choisir la provocation, plutôt que de reconnaitre les graves difficultés auxquelles sont confrontées les populations de ces régions.

Les propos tenus par Paul Dijoud, en Martinique et en Guyane, doivent être désavoués par le gouvernement.

Des mesures d'apaisement doivent être prises immédiatement.

TELE P.S.

INEGALITES DES FORTUNES : 3,4% DES FRANCAIS

POSSEDENT 30,1 % DU PATRIMOINE DU PAYS.

DROITS DE L'HOMME

Les socialistes en première ligne

L'offensive des autorités soviétiques contre les dissidents se poursuit : Malva Landa (60 ans), membre du Groupe de surveillance des accords d'Heslsinki vient d'être arrêtée. Elle a accusée «d'avoir diffamé l'Etat soviétique».

A Paris, l'A.i.d.a (Association internationale des artistes victimes de la répression dans le monde) appelle les vedettes et réalisateurs de cinéma invités à une semaine du cinéma français à ne pas se rendre dans le pays de Videla. Elle les exhorte, au cas où ils persisteraient à vouloir s'y rendre, «à crier bien haut» le nom de quatre artistes argentins «disparus» depuis 1976.

De sont côté l'Association des familles de français disparus et arrêtés en Argentine demande à la délégation de chercher à obtenir des nouvelles des 13 Français «disparus» et des 3 emprisonnés.

L'association rappelle aussi à Giscard ses promesses : la libération du Français Charles Serralta, détenu en Uruguay, promise «dans quelques jours» par le président de la République, le 27 février lors de sa conférence de presse, n'a toujours pas eu lieu.

A l'Assemblée nationale, Marie Jacq a d'ailleurs interrogé le ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la tenue de la

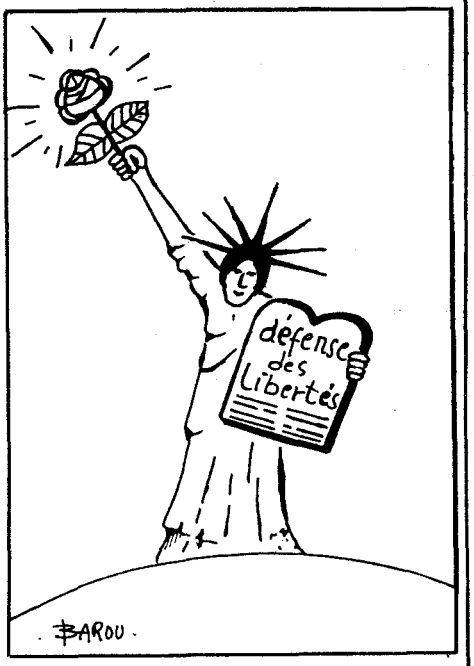

session annuelle de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies : a-t-il donné des consignes aux représentants français pour poser le problème des violations persistantes des droits de l'homme en Uruguay ? Quant à Michel Rocard il a demandé au ministre «quelle a été au cours de ces derniers mois, l'action de la France pour obtenir des autorités argentines les respects des droits de l'homme.

TOURS : AVORTEMENT-CONTRACEPTION

La philosophie du professeur Soutoul

Hier, le professeur Soutoul, patron anti-avortement du service de gynécologie-obstétrique du C.h.u de cette ville comparaissait devant le tribunal. Il était assigné en diffamation par huit médecins du Centre d'interruption de grossesse.

En effet, dans un numéro de *L'Espoir*, journal de Royer, il avait accusé le personnel du centre : «manifestement ils ont glissé vers un militantisme et un parrainage du planning familial, qui est nettement politisé, et l'administration de l'hôpital a subi des réactions assez curieuses de la part du personnel».

Il déclarait ailleurs : «On ne peut pas mélanger dans l'hôpital l'avortement, le sexe, Marx et Che Guevara».

Il y a longtemps que Soutoul a déclaré la guerre au C.i.v.g de Tours. Avant la création du centre, entre mars et août 1975, son service avait la haute main sur les interruptions de grossesse :

«Sur les 350 femmes que nous avons reçues, nous avons décidé de pratiquer 120 avortements. Que sont devenues les 230 autres reparties avec leur grossesse ? Je n'en sais rien. Ce que je peux dire, c'est que nus avons revu certaines de ces femmes quelques mois plus tard et qu'elle n'avait pas l'air particulièrement de nous en vouloir» dit Soutoul.

Comme on le voit la prise en compte des aspirations des femmes intervient peu dans son raisonnement. Mais heureusement pour les femmes d'Indre-et-Loire, Soutoul avait refusé de diriger «l'avortoir». S'il est passé à l'offensive ç'est que, à la suite d'un entretien qu'il a eu avec Monique Pelletier, il veut maintenant prendre en mains le C.i.v.g.

Pour cela, il a utilisé l'arme traditionnelle de la droite : la diffamation.

«Soutoul, dénonce Annie Connin, Secrétaire fédéral aux Luttes des femmes, est exemplaire de ces patrons de gynécologie-obstétrique qui veulent aujourd'hui s'approprier les C.i.v.g dans le but de continuer, comme ils l'ont toujours fait, à régenter les corps des femmes».

Mais les femmes ne l'entendent pas ainsi, le collectif «Avortement contraception» qui regroupe toutes les organisations démocratiques - sauf le P.c - a manifesté devant le palais de Justice. Les socialistes tourangeaux qui avaient été les premiers à s'opposer à Soutoul y étaient nombreux. Nombreux étaient aussi les témoins des plaignants - dont Simone Iff et le professeur Minkovski - car ce premier procès est d'abord celui de l'application de la nouvelle loi.

Affaire Choucq : manifestation à Rennes

Le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Rennes a remis au Parquet une résolution exprimant «sa ferme protestation contre l'emploi pour le moins irréfléchi qui a été fait par le Procureur de la République de Quimper d'une procédure inusitée (à propos de Me Choucq) de nature à favoriser des atteintes graves et injustifiées à l'immunité de la défense». Les avocats du barreau de Rennes ont décidé d'une manifestation lundi 17 mars.

François Pain condamné à 4 mois de préventive

Verdict à la Judas pour un faux Barrabas

François Pain est libre. Libre mais marqué comme on l'était à l'épaule d'une flétrissure au bon vieux temps des rois. Cette marque infamante : Pain a un «casier».

Rappelons les faits. Le cinéaste participe à la manifestation des sidérurgistes autorisée le 23 mars 1979 à Paris. Il se trouve Place de l'Opéra au moment où les provocateurs patentés sèment la pagaille, brisent les vitrines et pillent les étalages. Dans la confusion, un chapardeur (rémunéré ou d'occasion), lui lance un sac de luxe. François Pain, dans la mélée, garde le sac en main quelques instants, puis le rejette.

4 mois pour ...

Durant ces quelques instants, l'appareil d'un photographe fonctionne. Sur l'examen de cette photographie, et sur cette «preuve» unique, puisqu'on n'a jamais retrouvé le sac, Pain est incarcéré le 28 septembre. Il restera en prison jusqu'au 11 février 1980, après que le 9 janvier, la chambre d'accusation ait refusé sa mise en liberté provisoire.

Jusqu'à cette date, il était inculpé au titre de la loi anti-casseurs. Mais alors pourquoi a-t-il été condamné à 4 mois de prison, qui couvrent à peine le temps de sa préventive ? Pour recel !

Inculpation complémentaire notifiée le 17 janvier seulement et qui, elle, n'a pas empêché sa mise en liberté provisoire. Ce recel fut «inventé» *in extremis* par un Parquet qui craignait d'être accusé de légèreté pour la façon avec laquelle il avait manipulé les dispositions de la loi anti-casseurs.

... quelques instants

«Recel miraculeux» puisqu'il a permis au tribunal de sauver l'appareil judiciaire de la confusion. François Pain méritait bien de rester 4 mois en prison puisqu'il avait osé conserver en main, pendant quelques instants, un sac volé.

Avis à ceux qu'un malencontreux hasard rendraient propriétaires, même très provisoires, d'un billet faux. Ils savent ce qu'ils peuvent attendre de la justice de Peyrefitte : non pas un jugement de Ponce-Pilate mais un verdict à la Judas.

Sénatoriales : 28 septembre

Le gouvernement vient de fixer au dimanche 28 septembre 1980 la date de l'élection des Sénateurs de la Série A, soit 98 sièges, dont 95 en France métropolitaine.

Alsthom-Belfort : Patronat parjure

La direction Alsthom-Atlantique de Belfort réclame 6 millions de francs de dommages et intérêts aux syndicats à la suite de la grève de l'automne dernier. Autrement dit, le patronat tente de reprendre, par voie de justice, ce que les travailleurs ont conquis par la grève.

Rappelons que les accords conclus entre les parties de ce très long conflit prévoyaient notamment qu'il n'y aurait «aucune sanction pour fait de grève».